

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
8 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de 14^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2008, à 10 heures

Président : M^{me} Ogwu (Présidente) (Nigéria)
puis : M. Torrington (Vice-Président) (Guyana)
puis : M^{me} Ogwu (Présidente) (Nigéria)
puis : M. Torrington (Vice-Président) (Guyana)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour: Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Coopération pour le développement industriel

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/63/159 et A/63/190)

b) Coopération pour le développement industriel (A/63/309)

1. **M^{me} Stamatopoulou** (Directrice par intérim, Division des politiques sociales et du développement social, Département des affaires économiques et sociales) présente les rapports du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté (A/63/159) et sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/63/190).

2. **M. Yumkella** (Directeur général, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) présente le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui met en relief les tendances qui se sont dégagées dernièrement en ce qui concerne les performances des pays en développement, tout en soulignant le rôle décisif que jouent le développement industriel et la croissance économique axée sur l'activité du secteur privé dans l'élimination de la pauvreté, cela afin d'éviter une aggravation de la marginalisation et de l'exclusion des pauvres.

3. **M. Lorenzo** (République dominicaine) dit que les rapports sur l'évaluation des besoins et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont d'une importance cruciale pour les pays en développement, et plus particulièrement pour la République dominicaine, pays pilote dans l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural. La préparation de l'évaluation des besoins de son pays au regard des objectifs des Millénaire pour le développement a aidé la République dominicaine à faire face aux principales questions liées au développement, le manque de capacités par exemple.

4. Les besoins varient à l'intérieur même des pays; il importe donc que les objectifs nationaux deviennent des réalités locales. L'orateur se demande quelles

pourraient être les incidences de la montée des prix du pétrole sur l'aptitude des pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et dans quelle mesure un rapport sur l'évaluation des besoins, en tant que plan d'action concret, est capital pour arrêter une stratégie nationale de réduction de la pauvreté qui tienne compte des réalités.

5. **M. Yumkella** (Directeur général, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que la crise pétrolière et la crise alimentaire ont en effet des incidences budgétaires catastrophiques à travers le monde. La Banque mondiale et l'ONU suivent actuellement la situation d'environ douze pays extrêmement vulnérables, dont la plupart sont également considérés comme politiquement fragiles et suscitent donc des inquiétudes croissantes. Ces pays ne se heurtent pas seulement à de graves problèmes liés à la balance des paiements et à l'inflation, mais voient leurs pouvoirs publics contraints de prendre des décisions difficiles sur des questions telles que l'opportunité et la faisabilité de subventionner l'approvisionnement de la population en carburants.

6. L'absence de prévisibilité est une autre conséquence majeure de la cherté du pétrole et des aliments, les pays en développement ayant de plus en plus de difficultés à planifier pour l'avenir, y compris s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire.

7. La situation demeure difficile; l'orateur salue néanmoins les efforts du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, qui se réuniront prochainement pour préparer une réponse conjointe aux problèmes liés à la crise. En tout état de cause, il est capital de prendre conscience du fait que les plans d'action pour les questions sociales et la croissance économique sont solidaires et ne sauraient être abordés séparément.

8. **M^{me} Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la communauté internationale devrait intensifier et regrouper les efforts visant à éliminer la pauvreté. En particulier, des efforts concertés devraient être entrepris pour mettre à profit les enseignements tirés de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté en privilégiant plus particulièrement l'égalité entre les sexes ainsi que l'autonomisation et la participation des femmes et de tous les groupes défavorisés, les investissements dans

la science et la technologie axées sur le développement économique et social et l'amélioration de l'accès des pauvres à la technologie, les investissements dans l'agriculture à des fins de développement, le développement des ressources humaines par l'éducation et la formation, la promotion de l'emploi, de la création d'emplois et d'un travail décent, enfin l'alignement de l'aide publique au développement (APD) sur l'objectif de l'élimination de la pauvreté extrême et les cibles correspondantes, conformément aux plans d'action et aux priorités des pays.

9. Le système des Nations Unies pour le développement devrait veiller à ce que l'élimination de la pauvreté vienne en tête des priorités dans ses programmes de travail. Le système des Nations Unies devrait mettre à profit les possibilités qu'offrent les mécanismes existants en matière de cohérence et de coopération pour mettre au point des méthodes globales et intégrées pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie. L'oratrice se félicite de la recommandation du Secrétaire général concernant un plan d'action pragmatique à l'appui de la deuxième Décennie (A/63/190, par. 54); ce plan d'action devrait comprendre les éléments susmentionnés.

10. En conclusion, le Groupe des 77 et de la Chine souhaite souligner le rôle essentiel du développement industriel durable et de la coopération au service du développement dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. **M. Delacroix** (France), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays participant au processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie) et en outre de la République de Moldova), dit que le développement durable passe par l'élimination de la pauvreté, qui requiert non seulement une solution adaptée aux besoins particuliers des pays, mais aussi des mesures d'ensemble et coordonnées de la part des intervenants multilatéraux. L'Union européenne a adopté et mis en œuvre un certain de décisions pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement et elle est déterminée à poursuivre ses efforts dans ce sens au cours des années à venir.

12. Le Conseil des chefs de secrétariat jouera un rôle capital de coordonnateur dans la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour

l'élimination de la pauvreté. L'initiative « Unis dans l'action » devrait encore être élargie afin de continuer à renforcer la cohérence aux échelons local et central. Une approche coordonnée est d'autant plus importante que la pauvreté va de pair avec d'autres problèmes tels que l'accès à la santé, l'égalité entre les sexes et, plus important encore, les droits de l'homme.

13. L'Union européenne continue d'appuyer les efforts visant à élargir l'accès des pauvres à des services financiers officiels. Elle se félicite à cet égard des efforts déployés par le Groupe consultatif des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous et note l'importance du renforcement des secteurs financiers nationaux, comme l'a souligné la Réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement. L'Union européenne est aussi décidée à promouvoir l'élaboration de normes pour les questions financières et l'information afin d'accroître la transparence des institutions de microfinancement et d'améliorer les cadres réglementaires et les politiques liées au microfinancement. L'orateur souligne la nécessité de trouver des solutions novatrices au financement accessible à tous et salue les efforts réalisés par les institutions de microfinancement afin de diversifier leur choix de services financiers destinés à lutter contre la pauvreté.

14. La solution préconisée par l'ONUDI afin de réduire la pauvreté grâce à des activités productives qui favorisent une utilisation moins polluante et plus rationnelle de l'énergie dans l'industrie est louable et devrait compléter les initiatives de développement rural et agricole. L'Union européenne est aussi favorable à une conception intégrée du développement, axée sur le partenariat, et se félicite de la coopération entre l'ONUDI et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que l'Union africaine pour son plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

15. **M^{me} Wahab** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, malgré quelques progrès, l'ampleur et la complexité du problème de l'élimination de la pauvreté se sont aggravées. Une solution fondée sur les intérêts mutuels devrait être encouragée, en tirant le plus grand parti possible des points forts des parties prenantes et en définissant un partage des responsabilités pour le bon fonctionnement de l'économie mondiale. La communauté internationale devrait soutenir les efforts nationaux et régionaux en

créant des conditions économiques mondiales favorables à la croissance en faveur des pauvres, une importance particulière étant accordée à un travail décent pour tous et au développement des petites et moyennes entreprises grâce à l'accès au microcrédit. La pauvreté a sensiblement reculé dans les pays d'Asie du Sud-Est, qui ont compris que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'était pas une fin en soi, mais plutôt une étape indispensable dans les efforts continus déployés par la région pour promouvoir le développement rural et s'attaquer à des problèmes tels que la pauvreté, les changements climatiques, la crise alimentaire et les catastrophes naturelles.

16. Le développement industriel entraînera des changements structurels en plaçant l'économie des pays pauvres sur la voie de la croissance économique. En 1996, l'ASEAN a adopté un système de coopération industrielle fondé sur des tarifs préférentiels afin d'encourager la mise en commun des ressources à travers les frontières et une production intégrée. Le plan Vision 2020 de l'ASEAN, adopté en 1997, a favorisé un développement économique équitable ainsi que la réduction de la pauvreté et des disparités économiques dans la région; des mesures ont été prises en matière d'infrastructures, de développement des ressources humaines, de technologies de l'information et de la communication, et enfin d'intégration économique régionale.

17. Les pays développés n'ont guère progressé vers la réalisation de leurs engagements visant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD en faveur des pays en développement, dont 0,15 à 0,2 % aux pays les moins avancés, à résoudre les problèmes de la dette des pays en développement, à procéder au transfert de technologie et à la réforme de l'architecture financière internationale. L'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement représentent une responsabilité partagée et devraient être réalisées par les pays en développement au moyen de mesures transparentes et responsables.

18. **M. Muita** (Kenya), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'élimination de la pauvreté est une condition préalable du développement durable; toutefois, malgré une certaine amélioration, les progrès en Afrique sub-saharienne sont plus lents que dans d'autres régions en développement. Il est indispensable d'arriver à mieux comprendre la nature et la diversité des obstacles profondément enracinés

auxquels se heurtent les efforts des pays en développement visant à éliminer la pauvreté. Les stratégies nationales de développement doivent être larges, bénéficier à tous et s'attaquer au problème de la pauvreté dans sa totalité.

19. La Deuxième Commission doit veiller à ce que la deuxième Décennie renforce les alliances mondiales en faveur du développement en mettant en place des politiques novatrices fondées sur les réalités nouvelles. La réussite de la Décennie passera par l'adoption de priorités et d'orientations claires dans lesquelles l'accent sera mis sur les besoins spéciaux de l'Afrique et l'importance d'un travail décent et de mécanismes plus solides pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe des États d'Afrique est préoccupé par le fait que la crise économique actuelle et l'envolée des cours des denrées alimentaires et de l'énergie auront des répercussions plus marquées pour l'Afrique que pour d'autres régions, limitant l'aptitude de l'Afrique à atteindre les OMD et d'autres objectifs internationalement convenus. En conséquence, alors que les pays développés s'attaquent aux crises actuelles à l'échelon national, des efforts devraient aussi être faits afin de protéger les pays en développement contre leurs conséquences néfastes.

20. L'Afrique est la région qui bénéficie le moins de la délocalisation des industries manufacturières vers les pays en développement. Dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne, la part des industries manufacturières dans le produit national brut (PNB) est trop faible pour nourrir un développement sensible et, par conséquent, l'élimination de la pauvreté. Moyennant l'appui de ses partenaires internationaux de développement, le développement industriel pourrait transformer l'Afrique et les pays pauvres d'autres régions du monde, mais une volonté et un engagement politiques. Seront nécessaires pour surmonter les obstacles existants.

21. La deuxième Décennie devrait appuyer de manière efficace et coordonnée les objectifs de développement internationalement convenus qui portent sur l'élimination de la pauvreté. L'élimination de la pauvreté est une responsabilité collective, car la pauvreté, où qu'elle soit, constitue une menace pour la paix, la sécurité et la prospérité.

22. **M^{me} Bai Yongjie** (Chine) dit que l'élimination de la pauvreté et la liberté de vivre à l'abri du besoin sont des conditions préalables au progrès de la société tout entière. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a permis de progresser quelque peu dans la sensibilisation de l'opinion à la question de la pauvreté et dans la formulation de stratégies de réduction de la pauvreté. La question centrale qui se pose maintenant est de savoir comment atteindre les cibles relatives à l'élimination de la pauvreté prévues par le premier objectif du Millénaire pour le développement dans la conjoncture économique actuelle, qui se trouve compliquée par les crises de l'alimentation et de l'énergie et les effets des changements climatiques. Par conséquent, la deuxième Décennie devra porter principalement sur les populations pauvres en période de crise et sur la promotion de l'élimination de la pauvreté.

23. La communauté internationale doit s'employer à mobiliser des ressources et à créer un environnement international favorable à l'élimination de la pauvreté grâce à la croissance économique et à la création d'emplois. Les pays en développement devraient formuler des stratégies de réduction de la pauvreté appropriées et promouvoir le développement économique tout en mobilisant les contributions de tous les secteurs de la société. Les pays développés doivent respecter les engagements de fournir des fonds et d'autres formes d'assistance qu'ils ont pris, et l'ONU devrait jouer un rôle de chef de file et de coordonnateur et définir des mécanismes précis pour promouvoir, financer la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et en assurer le suivi.

24. Ayant déjà atteint les cibles de réduction de la pauvreté fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, la Chine appuie activement les efforts de réduction de la pauvreté réalisés par d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud et adoptera bientôt d'autres mesures dans ce sens. La réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble de la population sont des objectifs permanents du Gouvernement, qui est disposé à collaborer avec tous les autres pays et avec les institutions internationales afin de créer un monde sans pauvreté.

25. Le développement industriel est le moteur de la croissance économique et de la création de richesses; il est toutefois lié à l'accès à l'énergie, à l'amélioration

de la compétitivité des petites et moyennes entreprises et à la protection de l'environnement et nécessite donc un appui et une coordination à tous les niveaux. La Chine est favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre par l'ONUDI de stratégies et de programmes de coopération ciblés, compte tenu des priorités de développement et des avantages des différents pays et régions, afin de renforcer les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. Elle félicite aussi l'ONUDI d'avoir souligné l'importance de l'amélioration du rendement énergétique et de la protection de l'environnement en tant qu'éléments du développement industriel durable.

26. **M. Mansour** (Tunisie) dit que les crises actuelles illustrent la vulnérabilité du système international en matière financière et commerciale, qui n'est pas suffisamment inclusif et équilibré pour gérer une économie mondiale de plus en plus complexe et interdépendante, et qu'il existe donc un besoin urgent de réformes. Dans ce contexte, l'orateur se demande si l'on peut vraiment espérer réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême d'ici à 2015. La délégation tunisienne apporte tout son appui à la proposition du Secrétaire général de tenir en 2010 une conférence d'examen sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui pourrait fournir une occasion de redynamiser l'appui mondial.

27. Les moyens de riposte mondiale face aux crises se caractérisent par des déséquilibres et des disparités en termes économiques, financiers et technologiques, tandis que leur qualité et leur célérité dépendent des intérêts contradictoires en jeu. Dans les circonstances actuelles, il n'est pas facile de mobiliser des ressources financières pour les pays en développement, en particulier les moins avancés qui ont déjà des difficultés à trouver des moyens de financement. Il est donc approprié que l'Assemblée générale traite de la question de la sécurité alimentaire et qu'un débat interactif sur la crise financière mondiale soit organisé en vue d'en analyser les retombées et de proposer des solutions concernant le rôle de l'ONU et son agenda pour le développement.

28. La Conférence internationale d'examen du financement du développement qui sera chargée d'étudier la mise en œuvre du Consensus de Monterrey devrait donner un nouvel élan au financement du développement, et la délégation tunisienne appuie l'idée de mettre en place, à l'échelle de l'ONU, un mécanisme pour assurer le respect des engagements

souscrits dans ce cadre. Le partenariat mondial pour le développement est avant tout un partenariat contre la pauvreté dont la mise en œuvre nécessite une collaboration multisectorielle. L'ONU doit jouer un rôle directeur dans la solution des problèmes auxquels se heurte l'ordre économique mondial et la multiplicité des initiatives de réduction de la pauvreté montre que la communauté internationale est pleinement consciente de l'impératif d'une action collective. À cet égard, le Fonds mondial de solidarité mis en place par l'Assemblée générale constitue une initiative importante. La crise actuelle confère une signification accrue à la deuxième Décennie, et la délégation tunisienne appuie la proposition du Secrétaire général visant à élaborer à l'appui de la deuxième Décennie un plan d'action qui engloberait toutes les activités analytiques, normatives et opérationnelles de l'ONU en matière d'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, une attention spéciale devrait être accordée aux besoins spéciaux de l'Afrique.

29. **M. Alim** (Bangladesh) dit que les pays en développement ont formulé et mis en œuvre leurs plans nationaux de réduction de la pauvreté, avec des résultats mitigés. Les efforts nationaux ont besoin d'un appui extérieur, mais l'APD continue de diminuer, l'allègement de la dette a été insuffisant et le régime commercial international est loin d'être optimal. L'atténuation de la pauvreté demeure un défi majeur, alors que le nombre des pauvres augmente rapidement même si, dans l'ensemble, le nombre des personnes vivant dans une pauvreté extrême a diminué. Cette situation se trouve exacerbée par la crise financière internationale et la brusque montée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie; par ailleurs, les changements climatiques augmenteront grandement le nombre des personnes menacées de famine. Le Bangladesh est favorable à la recommandation du Secrétaire général d'élaborer un plan d'action pragmatique et complet à l'appui de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté qui comprendrait un ensemble d'activités normatives, définirait le rôle et le mandat des différentes institutions des Nations Unies et créerait un mécanisme pour en suivre la mise en œuvre.

30. Le microcrédit joue un rôle capital dans la réduction de la pauvreté et contribue au développement social et économique durable. Au cours des vingt dernières années, les programmes de microcrédit se sont rapidement multipliés à travers le monde,

accompagnés par des produits et des services financiers diversifiés et novateurs pour les pauvres; on estime que la demande de crédit doublera au cours des cinq prochaines années. Les institutions de microfinancement ont besoin de disposer de fonds suffisants pour répondre à la demande croissante et les partenaires de développement devraient accroître leur soutien. Le microcrédit devrait aussi jouer un rôle déterminant au cours des crises actuelles, les institutions de microfinancement ayant prouvé qu'elles étaient à l'abri des chocs extérieurs, peut-être du fait que les marchés locaux du crédit et les emprunteurs ne sont pas intégrés à l'économie internationale structurée.

31. Au Bangladesh, la révolution du microcrédit a commencé avec les femmes rurales dans les années 70 et s'est propagée de manière exponentielle. Le marché du microcrédit est dominé par les organisations non gouvernementales (ONG) qui, outre des moyens de financement, fournissent une assistance technique sous forme de formation spécialisée et d'assistance commerciale. Les grandes ONG représentées au Bangladesh étendent maintenant leurs services à d'autres parties du monde, en particulier aux pays qui sortent d'un conflit.

32. *M. Torrington (Guyana), Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique), après avoir réaffirmé l'appui de sa délégation pour les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les préceptes du Consensus de Monterrey, signale un sommet sur le développement international qui s'est tenu la veille à la Maison Blanche. Ce sommet, auquel ont participé le Président du Libéria et d'autres personnalités de haut rang, s'est penché sur les principes de base auxquels sont attachés les États-Unis pour la transformation du développement international : appropriation par les pays eux-mêmes, bonne gouvernance, programmes axés sur les résultats et croissance économique.

34. Le Président des États-Unis, George Bush, a signalé que les États-Unis, qui ont fourni au cours des huit dernières années un volume d'aide étrangère supérieur à celui enregistré au cours des cinquante années passées, ont utilisé cette aide pour favoriser une croissance économique durable, promouvoir la bonne gouvernance et étayer un modèle de vrai partenariat donnant aux nations pauvres une réelle participation

dans leur propre développement. Les États-Unis encouragent l'intéressement des organisations volontaires, des institutions caritatives locales et des communautés confessionnelles, qui offrent une compassion qu'aucun gouvernement ne peut offrir. Par-dessus tout, les États-Unis insistent pour que des comptes lui soient rendus en échange de son aide. Le Président a également prié instamment le Congrès de veiller à ce que le développement demeure une priorité à long terme pour les États-Unis.

35. Arracher les gens à la pauvreté constitue la pierre angulaire du développement économique. Ce principe étant posé, la communauté du développement a constaté que plusieurs éléments étaient indispensables pour assurer la réussite du développement. En premier lieu, la responsabilité incombe au premier chef à chaque pays concerné. Les pouvoirs publics et la population doivent formuler leurs propres objectifs et stratégies. En deuxième lieu, la bonne gouvernance et le respect du droit sont indispensables, le rôle du gouvernement consistant à servir la population. En troisième lieu, la croissance économique du secteur privé est le moteur du développement : les exploitations agricoles et les boutiques familiales, les petites et moyennes entreprises locales et les sociétés internationalement compétitives créent une croissance soutenue, et donc des richesses pour l'ensemble du pays. Il va de soi que le développement ne peut exister que dans un environnement stable. Des efforts doivent être faits pour atténuer encore plus les difficultés rencontrées par les pays qui sortent d'un conflit afin que le développement puisse s'y implanter.

36. La communauté internationale ne doit pas se laisser décourager par les problèmes actuels, qu'il s'agisse de l'insécurité alimentaire et énergétique ou de l'instabilité du marché financier. Les besoins fondamentaux n'ont pas changé; chaque défi ouvre des possibilités nouvelles. Avec raison, l'ONU a placé la lutte pour éliminer la pauvreté au centre de son programme de développement. Le monde est en bonne voie pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes à travers le monde dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'exemple des pays qui ont réussi à sortir de la pauvreté.

37. *M^{me} Ogwu (Nigéria) reprend la présidence.*

38. **M. Chabar** (Maroc) dit qu'à mi-chemin, certains progrès ont été réalisés en vue d'atteindre les objectifs

du Millénaire pour le développement. Il n'en reste pas moins que, chaque année, 500 000 femmes meurent durant leur grossesse ou leur accouchement, et que 39 millions de personnes vivent avec le VIH/sida. Le paludisme et la tuberculose continuent de tuer des milliers d'enfants chaque année, et environ 72 millions d'enfants en âge d'aller à l'école, dont 57 % sont des filles, ne sont pas scolarisés. Des millions de personnes continuent de souffrir de pauvreté extrême. En outre, la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants compromettra gravement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On estime que le nombre des personnes vivant dans une pauvreté absolue augmentera encore de 100 millions.

39. Les pays africains sont les plus touchés. Malgré les réformes économiques et sociales qu'ils ont entreprises et leur engagement en faveur de la bonne gouvernance, ces pays ne connaissent pas encore une croissance économique suffisante pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Pour leur part, les pays donateurs n'ont pas atteint leur objectif de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement ou de doubler l'aide à l'Afrique, et un nombre limité de pays seulement ont bénéficié d'un allègement de leur dette. Les négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce sont toujours bloquées et l'engagement de placer le développement au cœur des négociations n'est pas respecté, même si la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique et la réunion de haut niveau sur les objectifs de développement du Millénaire ont envoyé un message clair sur l'urgence de mettre en place un partenariat mondial pour le développement et d'honorer les divers engagements qui ont été pris.

40. Pour être au rendez-vous de 2015 concernant les OMD, le Maroc a accéléré son processus de développement économique et social en lançant des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les affectations budgétaires aux secteurs sociaux essentiels ont été sensiblement augmentées, passant de 39 % en 1993 à plus de 47 % en 2002 avant d'atteindre le niveau actuel de 55 %. L'Initiative nationale pour le développement lancée en 2005, qui visait à résorber la pauvreté et la vulnérabilité et à rendre plus stables les conditions de vie des habitants des zones rurales et urbaines défavorisées, avait pour objectif de lutter contre la marginalisation et l'exclusion en améliorant les conditions d'accès aux services et aux infrastructures de base dans les secteurs de la santé, de

l'enseignement et de l'alphabétisation. Cette initiative cherchait aussi à assurer l'approvisionnement en eau potable, l'électrification des zones rurales, le désenclavement des zones éloignées et la lutte contre la désertification.

41. Parmi les autres aspects de cette initiative figurent la création d'emplois, les jeunes étant encouragés à créer leurs propres entreprises, et l'aide directe aux personnes ayant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les enfants confrontés à des conditions de vie difficiles ou vivant dans des zones défavorisées. Cette initiative place donc le développement humain au centre de l'action de l'État moyennant une approche participative et démocratique qui associe les citoyens au développement de leur communauté.

42. Plus de 12 000 projets entrepris entre 2005 et 2007 sont encore en cours d'exécution. Leur taux de réalisation est supérieur à 70 %. D'autres projets, au nombre de 3 300, ont été programmés pour 2008. Au total, 3 millions de personnes, soit 10 % de la population, ont bénéficié des ces projets, qui ont largement contribué au recul de la pauvreté, dont le taux – tel que défini par la Banque mondiale – a été ramené de 15,3 % en 2001 à 9 % en 2007. De même, le taux d'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré et devrait atteindre 92 % de la population autour de 2010. Des progrès considérables ont également été accomplis en matière d'électrification des zones rurales.

43. L'autre levier du développement au Maroc a été le microcrédit, qui a beaucoup gagné en importance et contribue largement au financement de microprojets. Selon les estimations des spécialistes, le volume total du microcrédit a dépassé 5,6 millions de dirhams en 2007. Plus de 1,35 million de clients actifs, dont 64 % de femmes, en ont bénéficié.

44. Le Maroc s'investit pleinement dans la coopération Sud-Sud. Le Roi du Maroc a lancé l'idée d'un certain nombre de projets lors de ses multiples visites dans des pays subsahariens. Le Maroc a annulé la dette de certains des pays les moins avancés et a exonéré leurs produits de tous les droits de douane. Il a également procédé au transfert de savoir-faire et de compétences techniques, fourni une assistance technique dans de nombreux domaines et signé des accords de coopération industrielle et commerciale. Il a aussi partagé avec d'autres pays l'expérience de son initiative nationale pour le développement humain et

accueilli, en avril 2007, la première Conférence sur le développement humain en Afrique.

45. La concrétisation des engagements pris pour permettre aux pays du Sud, en particulier aux pays africains, de bénéficier de l'allègement de la dette, de l'accroissement des investissements et de la mobilisation de ressources suffisantes permettra d'atteindre les objectifs de développement. Cela nécessitera aussi plus de coordination et de cohérence de la part des diverses institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. La délégation marocaine est donc favorable à la recommandation du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un plan d'action pragmatique à l'appui de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

46. **M. Tun** (Myanmar) dit que l'élimination de la pauvreté représente aujourd'hui l'un des grands défis du développement et nécessite une action multiforme dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, l'emploi productif et le travail décent, l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement. Certains progrès ont été accomplis. La Banque mondiale estime que, dans l'ensemble du monde, le taux de pauvreté est tombé de 52 % en 1981 à 26 % en 2005. Les progrès varient toutefois d'une région à l'autre. L'écart de développement entre les riches et les pauvres s'est creusé depuis 1995 et de nombreux pays en développement ont des difficultés à atteindre tous leurs objectifs du Millénaire pour le développement. Le nombre des personnes qui souffrent de la faim a atteint 1 milliard, et 2 milliards souffrent de malnutrition. Les progrès obtenus se voient menacés par l'effritement de l'APD et les effets des changements climatiques, la montée des prix des denrées alimentaires et des carburants et la crise financière mondiale.

47. Afin d'éliminer la pauvreté, le Myanmar a lancé son plan national de développement, qui vise essentiellement à permettre un développement équilibré par le biais de la croissance économique et de la réduction de l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines. Ce plan comprend trois programmes de développement, à savoir le plan de développement des zones frontalières, le plan portant sur 24 zones spéciales de développement et le plan intégré de développement rural, et traitera tout spécialement de l'éducation, de la santé, de l'énergie, de l'infrastructure agricole et des moyens de communication, mais aussi

des ressources humaines et de la formation technique et professionnelle.

48. Le Ministère de la promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement a été créé en 1994 afin de renforcer le Programme de développement des zones frontalières. Ce ministère a exécuté des projets dans le dessein à la fois de combler l'écart de développement entre l'intérieur du pays et les zones frontalières éloignées et de faire disparaître la culture du pavot dans ces dernières en offrant des activités de substitution. Ses efforts ont commencé à porter leurs fruits puisque les conditions économiques et sociales se sont améliorées et la culture illicite du pavot a diminué.

49. Le Myanmar dispose de terres arables abondantes et 70 % de la population vit dans les zones rurales. La promotion du développement rural ne garantit pas seulement l'autosuffisance du pays en produits alimentaires, mais favorise le développement du pays tout entier. Le pays s'emploie à accroître la productivité agricole et à améliorer l'éducation et les services de santé afin de contribuer au développement rural. Les méthodes traditionnelles de culture sont progressivement mécanisées afin d'accroître la production et de faciliter la vie des agriculteurs. L'approche inclusive et intégrée adoptée dans le Plan national de développement a donné des résultats tangibles. Le Myanmar devrait pouvoir atteindre la plupart des cibles prévues par les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'eau potable. De nombreux problèmes subsistent toutefois. L'orateur invite à un renforcement de la coopération et de l'aide internationales afin de compléter les ressources nationales dont les projets de développement sont lourdement tributaires.

50. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan), après s'être félicitée du lancement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, dit que les progrès obtenus dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement se trouvent menacés par les crises financière, alimentaire et pétrolière et par l'incertitude qui s'attache aux changements climatiques. L'équilibre actuel pourrait être rompu, mais de nouvelles méthodes pour faire face à la situation n'ont pas encore été adoptées.

51. Grâce aux réformes menées conformément à ses priorités de développement à long terme, le Kazakhstan

a connu un développement économique rapide pendant les 17 années de son indépendance. Le pays a déjà atteint les OMD s'agissant de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, de la mise en place d'un enseignement primaire universel, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Kazakhstan est devenu un pays dont le revenu se situe dans la moyenne supérieure, selon la classification de la Banque mondiale, le produit intérieur brut (PIB) étant passé de 700 à 5 100 dollars des États-Unis. Par ailleurs, le pays a réussi à attirer plus de 70 milliards de dollars d'investissements étrangers directs et a lui-même investi de plus en plus à l'étranger.

52. En 2004, le Kazakhstan était parvenu à réduire de moitié le nombre de personnes dont le revenu était inférieur au niveau minimum international. À la fin du programme national de réduction de la pauvreté pour la période 2003-2005, exécuté conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement avait décidé que l'inégalité des revenus avait été réduite à tel point que la pauvreté ne constituait plus une priorité. Entre 2000 et 2007, les salaires moyens ont été multipliés par 2,2, tandis que l'emploi progressait de 23,7 %. Le chômage se situe actuellement à 7,3 %.

53. Conformément aux recommandations de l'ONU, le Gouvernement a adopté un train de mesures pour informer la population des possibilités d'emploi, d'éducation et de services de santé de qualité et abordables, d'une aide directe accrue pour les groupes marginalisés et d'autres mesures rendues possibles par un système mixte de protection sociale pour les groupes les plus marginalisés, y compris les retraités, les personnes handicapées et les familles nombreuses à faible revenu. La protection sociale des familles avec enfants a été renforcée. En plus des allocations existantes, une femme a droit à des allocations supplémentaires versées par un fonds spécial d'assurance sociale pendant des périodes de chômage temporaire avant et après son accouchement.

54. Le problème de la pauvreté n'en demeure pas moins pressant au Kazakhstan. À la fin de 2007, 1,4 % de la population gagnait moins que le minimum vital et le taux de pauvreté était trois fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. La situation pourrait bien se trouver encore aggravée par la récente crise financière et l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des carburants. Le Gouvernement a pris des mesures afin d'atténuer les conséquences de ces

crises. Il a stabilisé les prix à l'intérieur du pays et augmenté la production agricole. La récolte de 2008 a battu tous les records avec une production céréalière de quelque 20 millions de tonnes. Le Gouvernement a également alloué 15 milliards de dollars, soit 15 % du PIB, au Fonds national d'assistance de Samruk-Kazyna pour venir en aide à la bourse nationale et fournir des liquidités aux organisations du secteur privé, y compris aux petites et moyennes entreprises.

55. Le Gouvernement du Kazakhstan s'inspirera des meilleures pratiques d'autres pays et de l'assistance technique fournie par les institutions spécialisées des Nations Unies pour élaborer une politique économique axée sur les individus, encourager la mise en place d'un secteur privé socialement responsable et améliorer l'administration publique.

56. **M. Singh** (Inde) dit que la proclamation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté n'est pas un exercice académique. Les retombées bénéfiques de l'action concertée menée pendant la première Décennie sont évidentes pour tous. En outre, la première Décennie a réussi, conjointement avec le Document final du Sommet de 2005, à placer l'élimination de la pauvreté au cœur du programme de développement des Nations Unies. Des mesures utiles sortiront à n'en pas douter de la prochaine conférence sur le suivi du financement du développement, qui sera la première grande manifestation de la deuxième Décennie.

57. Pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints, la communauté internationale devra se montrer plus disposée à s'acquitter de ses engagements. Elle devra aussi aider les pays en développement en mettant en place un environnement économique mondial propice à la croissance et à la création d'emplois, tout en respectant la liberté pour chaque pays de formuler ses propres stratégies de développement dans l'intérêt de tous. Les systèmes internationaux de développement doivent être plus souples. À cet égard, l'architecture financière internationale placée sous le contrôle de l'ONU nécessite des réformes de toute urgence.

58. Ce n'est pas un hasard si les pays développés sont aussi appelés « industrialisés » : le développement industriel est l'une des conditions fondamentales d'une forte croissance économique, sans laquelle l'élimination de la pauvreté est impossible. Le développement industriel a été au cœur de la stratégie

de développement de l'Inde, approche que de nombreux pays ne peuvent toutefois pas adopter. Un appui international accru s'impose. La question cruciale est de savoir comment intégrer des stratégies de croissance en faveur des pauvres dans des politiques industrielles appropriées. De l'avis de la délégation indienne, l'industrialisation doit comporter un appui en faveur des petites et moyennes entreprises étant donné qu'un secteur privé dynamique est le moteur de l'industrialisation, ainsi que le signale le rapport du Directeur général de l'ONUDI transmis par le Secrétaire général (A/63/309). Ce rapport, qui aurait été plus complet s'il avait aussi examiné l'importance du secteur public, désigne à juste titre les barrières commerciales comme l'obstacle majeur au développement industriel. La délégation indienne s'inquiète de ce que les exigences des pays développés, qui sont contraires au principe « d'une réciprocité qui ne soit pas totale » dans les négociations commerciales de l'OMC sur l'accès aux marchés non agricoles, risquent de compromettre les modestes progrès industriels réalisés par les pays en développement.

59. La technologie revêt aussi une importance capitale pour le développement industriel. La délégation indienne exhorte les pays développés à permettre aux pays en développement d'avoir accès aux technologies de pointe à des conditions abordables dans le cadre de la coopération internationale pour le développement. L'ONUDI devrait continuer à améliorer ses activités en faveur du renforcement des capacités, de la coopération technique et de la diffusion de la technologie.

60. En dépit du rôle que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent jouer dans la coopération en faveur du développement industriel, il ne faut pas oublier que la coopération Nord-Sud demeure d'une importance capitale pour le développement. À cet égard, l'orateur note qu'une large part de l'aide bilatérale est affectée à des secteurs et des programmes choisis par les donateurs eux-mêmes, ce qui est contraire au principe fondamental de la prise en main des programmes par les pays. Cette tendance devrait être inversée de toute urgence.

61. **M^{me} Gustava** (Mozambique) dit que le Mozambique a entrepris la mise en œuvre de son deuxième plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue pour la période 2006-2009, qui est axé sur le développement économique, le capital humain et la gouvernance et met aussi l'accent sur la

nécessité d'améliorer la conjoncture commerciale et le secteur financier. Ce plan esquisse les grandes lignes d'une stratégie qui permettra d'atteindre ses propres objectifs de développement dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce à ce plan, le Mozambique a maintenu un haut niveau de croissance économique et réduit le taux de pauvreté. Des progrès ont été réalisés, notamment en matière d'éducation de base, de mortalité infantile, de mortalité maternelle et de vaccination. Le pays rencontre toutefois encore des problèmes en matière de chômage, de sécurité alimentaire et de VIH/sida. La situation a été aggravée par la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires, doublée de périodes de sécheresse et d'inondations cycliques.

62. Les mesures prises par la communauté internationale pendant la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté devraient viser principalement à garantir la possibilité pour tous de vivre dans la paix et la sécurité, à mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres, à assurer l'accès aux ressources, aux connaissances et aux compétences, à alléger la dette des pays pauvres, à mettre en place un régime commercial juste et équitable, à accroître l'APD des pays développés, à appuyer des programmes agricoles dans les pays en développement, enfin à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'emploi productif. La délégation mozambicaine souscrit à la recommandation du Secrétaire général visant à adopter pour la deuxième Décennie un thème général qui mette en relief l'urgence de la réalisation des engagements pris en vue d'éliminer la pauvreté et de la réduire de moitié d'ici à 2015 (A/63/190, par. 52).

63. **M^{me} Khriesat** (Jordanie) dit qu'à mi-parcours de la date fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la pauvreté demeure le principal obstacle au développement et le plus lourd défi moral auquel le monde se trouve confronté. Les individus n'ont pas la liberté de jouir de leurs droits économiques et sociaux faute de disposer des moyens nécessaires. La Jordanie a été parmi les premiers pays à faciliter les investissements étrangers, à créer des zones industrielles et commerciales et à conclure des accords internationaux de libre-échange. Des initiatives ont été lancées afin d'offrir des facilités de microcrédit aux petites et moyennes entreprises, dont la moitié sont dirigées par des femmes, et au cours des quelques dernières années, un montant de 1 milliard de dollars a été affecté à des programmes relatifs à l'emploi, à la

formation et à la lutte contre la pauvreté. L'oratrice encourage tous les gouvernements à créer des sources de financement novatrices afin d'encourager leurs citoyens à renoncer à être tributaires de la charité et à devenir des participants actifs au développement.

64. **M. Davide** (Philippines) dit que les dispositions constitutionnelles et les lois des Philippines garantissent un équilibre entre les droits de l'homme et la dignité des personnes vivant dans la pauvreté. La Constitution engage l'État à promouvoir un ordre social juste et dynamique de nature à assurer des services sociaux adéquats et à faciliter le plein emploi, l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie, mais aussi de la justice sociale et des droits de l'homme pour tous. La Charte des droits de l'homme garantit à tous, y compris aux pauvres, un libre accès aux tribunaux et aux instances quasi judiciaires ainsi qu'une aide judiciaire appropriée. L'appareil judiciaire a adopté un programme de réformes judiciaires qui portent sur six domaines principaux, dont l'accès des pauvres à la justice.

65. La deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté devrait de la même manière faire fond sur les droits de l'homme. La notion de travail décent défendue par l'Organisation internationale du Travail est un aspect important des efforts tendant à préserver la dignité des pauvres. Toutefois, avant de pouvoir avoir un travail rémunéré, les gens doivent bénéficier notamment d'une éducation de qualité, de sécurité alimentaire, de services de santé et d'un abri. Les besoins des pauvres devraient être pris en considération pour la planification et la mise en œuvre des programmes d'atténuation de la pauvreté. La contribution des femmes et des jeunes aux efforts déployés pour sortir de la pauvreté devrait aussi être prise en considération.

66. Les Philippines s'emploient à coordonner leurs programmes d'atténuation de la pauvreté par le biais du Plan national de développement à moyen terme, en concertation avec la Commission nationale de lutte contre la pauvreté, qui est l'organe consultatif chargé de coordonner l'application de la Loi de 1998 sur la réforme sociale et la réduction de la pauvreté. Avant que n'éclate la crise mondiale actuelle dans les secteurs de l'alimentation, des carburants, de la finance et de l'environnement, les Philippines avaient enregistré quelques progrès dans la lutte contre la pauvreté. Toutes ces avancées vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont cependant

prises en péril par les crises actuelles, qui touchent tous les États Membres. Les Philippines sont favorables à la convocation le 30 octobre, par le Président de l'Assemblée générale, d'une table ronde interactive sur la crise financière mondiale et à la création d'une équipe spéciale de haut niveau pour étudier le système financier mondial ainsi que d'autres propositions concernant la discussion, la coordination et l'action au niveau international.

67. *M. Torrington (Guyana), Vice-Président, prend la présidence.*

68. **M. Al-Hurabi** (Arabie saoudite) dit que son pays a lancé diverses initiatives pour lutter contre la pauvreté, notamment en créant le Fonds d'élimination de la pauvreté qui, en liaison avec des donateurs privés, finance des prêts et des projets de création d'emplois pour aider les familles dans le besoin et permettre aux chômeurs de devenir des contributeurs au développement économique. La stratégie nationale d'élimination de la pauvreté de l'Arabie saoudite prévoit notamment une augmentation des prestations de sécurité sociale, l'affectation de fonds pour des logements sociaux et un appui financier pour des organisations caritatives et les personnes dans le besoin. Bien que faisant partie des pays en développement, l'Arabie saoudite a fourni plus de 84 milliards de dollars d'aide au développement à d'autres pays au cours des trente dernières années et arrive au deuxième rang dans le monde pour ce qui est des transferts de salaires, qui constituent une source indispensable de devises pour les pays en développement. L'Arabie saoudite est l'un des principaux contributeurs aux diverses institutions des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales qui s'occupent des questions de pauvreté et de développement.

69. **M. Zongo** (Burkina Faso), soulignant l'importance des initiatives internationalement convenues telles que les recommandations du Sommet mondial de 1995 pour le développement social, les objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements pris dans le domaine du financement du développement, dit que le Burkina Faso s'emploie à aligner son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies et les mécanismes interorganisations existants ont un rôle capital à jouer dans la coordination des efforts menés à l'appui de la deuxième Décennie.

70. **M^{me} Zemene** (Éthiopie) dit que la deuxième Décennie devrait donner un nouvel élan aux efforts déployés pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique, compte tenu du lien étroit qui existe entre l'élimination de la pauvreté, la paix et la sécurité. L'Éthiopie a entrepris la mise en œuvre de son deuxième plan quinquennal pour un développement accéléré et soutenu destiné à mettre fin à la pauvreté, qui a contribué à réduire de 48 % en 1990 à environ 34,6 % en 2006 la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le programme de formation technique et professionnelle de l'Éthiopie a contribué à améliorer la capacité de production, notamment dans les zones urbaines. Les politiques et les réglementations destinées à attirer des investissements étrangers directs facilitent le transfert de techniques et la création d'une main-d'œuvre qualifiée.

71. La transformation du secteur agricole, les encouragements donnés aux initiatives privées axées sur le développement des petites entreprises ainsi que la création d'emplois occupent une place centrale dans les efforts réalisés par le Gouvernement pour éliminer la pauvreté. Des efforts concertés et soutenus s'imposent pour consolider les résultats obtenus jusqu'ici et transformer profondément l'économie éthiopienne. L'objectif relatif à l'accélération de la croissance et du développement d'une manière viable est au cœur du programme national de lutte contre la pauvreté. Le pays connaît actuellement des problèmes provoqués par la montée des prix des denrées alimentaires et la nécessité de maintenir l'inflation à un niveau inférieur à 10 %, et doit faire face à la nécessité d'attirer des investissements étrangers directs suffisants et des montants d'APD prévisibles qui correspondent aux priorités nationales de développement. La délégation éthiopienne souhaite souligner l'importance de la prise en main des stratégies d'élimination de la pauvreté par les pays eux-mêmes et de la coordination des efforts des partenaires de développement, y compris du système des Nations Unies, alors que les réalités économiques actuelles à travers le monde ne sont pas favorables aux pays en développement pauvres comme l'Éthiopie.

72. **M. Ettura** (Israël) dit que depuis 50 ans, Israël mène la lutte contre l'élimination de la pauvreté par le biais du Centre Mont Carmel et du Center for International Cooperation, qui appliquent au niveau de la communauté une approche axée sur la demande. Le

modèle proposé par Israël associe l'autonomisation de la communauté, la mise en place d'une société civile qui englobe un réseau d'ONG, le recensement et la localisation des ressources communautaires, la gestion des investissements étrangers et des ressources provenant de sources extérieures, la promotion du développement socio-économique, l'élaboration de services et de programmes adaptés aux besoins et aux problèmes réels, enfin la mise en place de voies de transmission de données afin d'améliorer l'accès aux ressources. Le développement économique doit embrasser l'expansion des infrastructures matérielles et sociales, et notamment des possibilités d'emploi équitable, l'amélioration de l'éducation, de la santé publique et de logements adéquats, en utilisant des ressources humaines locales afin de garantir une communauté solide et stable.

La séance est levée à 13 h 5.